



Interpellation :

(selon art. 29 du Règlement du Conseil général)

« Quelles sont les conséquences de l'intégration de St-Maurice dans Chablais Agglo »

Déposants:	Les membres de la Commission de l'Urbanisme (ci-après CoUrb) par son président : Dominique Robyr (LR+G) son rapporteur : Vincent Raymond (DC)
-------------------	--

Le 24 mars dernier, le président de St-Maurice annonçait que notre commune rejoignait le projet « Chablais Agglo ».

Il ressort du site www.chablais.ch que le projet a pour objectif de « favoriser, par un financement fédéral aux projets d'infrastructure, un développement urbain coordonné avec les réseaux de transports à l'échelle intercommunale ».

Toutefois, cet objectif est très général et ne détaille pas les véritables mesures et conséquences de l'intégration à Chablais Agglo.

La CoUrb requiert du Conseil Communal qu'il présente aux membres du Conseil Général les grandes lignes de Chablais Agglo, les projets prévus à court, moyen et long termes et surtout les avantages, inconvénients, risques, opportunités et coûts pour notre commune, lors d'un point dédié à l'occasion de la séance plénière du 15 juin ou de celle du 28 septembre 2023.

St-Maurice, le 12 mai 2023

Dominique Robyr
Le président

Vincent Raymond
Le rapporteur